

LE PROPAGATEUR

VOL. I.

SEPTEMBRE 1904.

No. 9.

SOMMAIRE : Chronique mensuelle. — L'Association catholique de la jeunesse canadienne-française. — Dans l'Eglise et hors de l'Eglise (*suite*). — Le Bréviaire. — Vermine ! — Comment concilier la bonté de Dieu avec l'éternité des peines de l'enfer ? — Le page de Frédéric.

CHRONIQUE MENSUELLE

La codification du droit canonique, comment évolue la législation de l'Eglise. — La *première manche* dans la guerre russo-japonaise. — Un prince héritier. — La mort de M. Waldeck-Rousseau. — Souvenir d'un article des *Etudes* — Une page de M. de Mun. — Tout n'est pas désespéré. — Le nouveau livre de M. Bourget. — Un roi pacificateur. — Abder-Halden et la littérature canadienne. — Une distinction importante. — A propos de population et d'exportation. — Une date qui restera. — Nos collèges. — Nos deuils.

Instaurare omnia in Christo: Tout restaurer dans le Christ !
Tel fut, on s'en souvient, le cri du cœur de l'élu du 4 août 1903 au souverain Pontificat.

Cette exclamation contient tout un programme qui a pu étonner quelques-uns. L'Eglise n'est donc plus la grande conservatrice des coutumes et des usages ? Puisque son Chef visible, le Pape, veut tout *restaurer*, c'est donc qu'elle évolue ?

Un canoniste distingué, l'abbé Pillet, de Lille, explique, à propos de la codification projetée du droit canonique, ce qu'on doit comprendre par l'évolution de l'Eglise dans sa législation.

“ Léon XIII, dit-il, nous a donné la doctrine et la théorie. ”
Cette phrase demande à être expliquée. Sans doute Jésus-Christ avait prêché toute entière son admirable doctrine sur le bord des fleuves de Judée ; mais l'expression verbale de cette doctrine doit être renouvelée aux générations chrétiennes, de manière à ce que, dans les circonstances du milieu contemporain, suivant les exigences et les besoins actuels, elle soit entendue et comprise. C'est en ce sens que Léon XIII nous a *donné* la doctrine.

“ Pie X, continue M. l'abbé Pillet, reprend l'œuvre apostolique au point où l'a laissée son prédécesseur. Après la théorie, la pratique. ”